

**Conditions générales
Formations courtes
et / ou
module(s) individuel(s) d'un programme certifiant CAS/DAS**

Les présentes conditions générales (ci-après : CG) s'appliquent aux activités de formation continue non certifiantes et au(x) module(s) individuel(s) d'un programme certifiant CAS/DAS du centre de formation continue de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne, ci-après dénommée Executive Education.

Les participant·e·s inscrit·e·s à un CAS/DAS ou à une formation courte (module(s) individuel(s)) faisant partie intégrante d'un CAS/DAS sont aussi soumis·e·s au règlement et directives du CAS/DAS concerné.

1. Participation aux formations courtes et/ou module(s) individuel(s) (CAS/DAS)

¹ Les formations courtes sont des formations ouvertes à des participant·e·s provenant de diverses entreprises ou associations professionnelles et qui ne doivent pas obligatoirement être au bénéfice de titres universitaires préalables. Il est possible de s'y inscrire en ligne à l'adresse : <https://execed.unil.ch/>. La décision d'acceptation ou non de la participation d'un·e candidat·e est prise par les responsables de la formation (comité directeur) ou la Direction de l'Executive Education, et ce en fonction des prérequis et de l'adéquation du profil des candidat·e·s avec le profil du public cible.

² L'acceptation d'un·e candidat·e entraîne l'inscription définitive de celui-ci / de celle-ci. L'inscription est confirmée par courriel. Elle a une valeur contractuelle et indique les prestations de la formation choisie.

2. Protection des données

Les données personnelles des participant·e·s sont collectées et traitées conformément à la Loi vaudoise sur la protection des données (LPrD) et son Règlement d'application (RLPrD).

L'Executive Education est responsable du traitement des données collectées et traitées dans le cadre de l'utilisation de son site web (www.execed.unil.ch), ainsi que pour la gestion, la promotion et la vente de ses programmes de formation. L'Executive Education est une entité rattachée à la Faculté des Hautes Études Commerciales de l'Université de Lausanne (ci-après : l'UNIL). À ce titre, elle agit dans le cadre institutionnel de l'UNIL et applique les lignes directrices et politiques internes de cette dernière en matière de protection des données.

Pour toute question relative aux traitements de données effectués ou pour l'exercice de vos droits, vous pouvez vous référer à la Déclaration de protection des données de l'Executive Education disponible sur le site www.execed.unil.ch. Les demandes peuvent être adressées au Conseiller à la protection des données de l'UNIL à l'adresse suivante : protection-donnees@unil.ch. En fonction de leur nature, ces demandes pourront être traitées directement ou transmises aux services compétents de l'Executive Education pour un traitement conjoint.

3. Promotion du centre de formation continue de la Faculté des HEC (Executive Education)

Dans le cadre d'une formation courte, du matériel illustratif et/ou audiovisuel peut être recueilli à des fins promotionnelles pour l'Executive Education et ses activités. Par le biais de son inscription, le-la participant-e accepte d'être pris-e en photo et/ou filmé-e (individuellement ou en groupe) durant la formation et autorise l'utilisation de tout matériel illustratif et/ou audiovisuel pour tout support promotionnel ou comme illustration du site internet de l'Executive Education, ce dans les limites de l'article 2. Dans le cas contraire, le-la participant-e est prié-e d'en informer l'administration de l'Executive Education par écrit à l'adresse : hec.execed.admin@unil.ch.

4. Frais d'inscription

¹ Tous les prix sont exprimés et payables en francs suisses. Le paiement de l'inscription est dû dès la réception de la confirmation d'inscription et doit être effectué selon le délai mentionné sur la facture.

² Le paiement de l'inscription est dû avant le premier jour de la formation. Dans le cas où le paiement n'est pas acquitté dans les délais impartis, l'accès aux cours ainsi que la participation aux examens seront refusés.

³ Le non-paiement de l'intégralité de la finance d'inscription n'est pas considéré comme une annulation d'inscription ou un retrait. Le formulaire d'inscription dûment rempli et soumis par le-la participant-e, vaut reconnaissance de dette (art. 82 de la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite).

⁴ Les frais d'hébergement, de déplacement et de nourriture sont à la charge des participant-e-s.

⁵ La Fondation pour la formation continue universitaire lausannoise (FCUE) émet et envoie la facture.

⁶ Le-la participant-e est seul-e responsable contractuellement dans le règlement du paiement de l'inscription ; et ceci y compris pour les potentiels rappels envoyés.

5. Annulation ou report par le-la client-e

¹ Toute annulation par le-la client-e doit être annoncée par écrit à l'Executive Education au moins

3 semaines (21 jours) avant le début de la formation. Ceci n'entraîne pas de frais additionnels.

² Toute annulation annoncée entre 21 et 10 jours avant le début du programme entraîne une retenue de 10% des frais d'études.

³ Toute demande d'annulation annoncée moins de 10 jours avant le début du cours ou pendant le cours, entraîne une retenue de l'entier du prix de la formation.

⁴ En cas de force majeure, le·la participant·e doit envoyer un justificatif pour preuve à l'administration de l'Executive Education. Dans ce cas, le report de l'inscription est automatique et sans frais. Il ne peut être effectué qu'une seule fois.

6. Nombre de participant·e·s

L'Executive Education peut définir un nombre minimal et/ou maximal de participant·e·s pour une formation. Elle peut décider d'annuler ou de reporter la formation si le nombre minimal n'est pas atteint.

7. Organisation des formations courtes

¹ L'Executive Education peut être amenée à ajourner, annuler ou déplacer une formation dans un autre lieu que les locaux initialement prévus. Dans le cas d'un ajournement, les inscriptions restent valables. Dans le cas d'une annulation ou si l'ajournement n'est pas possible pour le·la participant·e, l'Executive Education remboursera les frais d'inscriptions déjà perçus mais aucun autre dédommagement de quelque nature que ce soit ne sera accordé aux participant·e·s.

² L'Executive Education se réserve la possibilité de transposer les formations données en présentiel en des formations en ligne. Cas échéant, les dates et horaires des formations restent inchangés et aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne sera accordé aux participant·e·s.

8. Absences

¹ Les absences totales ou partielles à une formation ne peuvent être récupérées et ne donnent droit à aucun remboursement du prix du cours.

² Un·e participant·e a le droit à un taux d'absence de maximum 20%. Au-delà de 20% d'absence, aucune attestation de participation ne lui sera délivrée (cf. art. 9).

9. Attestations de participation

¹ La formation courte conduit à la délivrance d'une attestation de participation et aucun crédit ECTS ne peut être délivré.

² Dans le cas d'une formation courte intégrée dans un programme certifiant CAS ou DAS, le·la

participant·e peut décider de participer à l'examen qui fait partie du module et ainsi recevoir une attestation de réussite, avec obtention des crédits ECTS correspondants.

³ Les participant·e·s reçoivent une attestation pour autant qu'ils-elles aient suivi au minimum 80% de la formation. Il est toutefois vivement conseillé de participer à l'intégralité de la formation.

⁴ Le·la participant·e s'engage à participer activement et faire bénéficier la classe de ses interventions ou questions pertinentes.

10. Limitation de responsabilités de l'Executive Education

¹ La responsabilité de l'Executive Education, respectivement l'UNIL, ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel ou pour tout autre raison qui ne peut lui être imputée.

² L'Executive Education ne s'engage que sur la base d'une obligation de moyen, à l'exclusion de toute obligation de résultat. L'Executive Education décline toute responsabilité lorsqu'un cours de formation continue ne répond pas aux attentes d'un·e participant·e.

³ Tout·e participant·e est tenu·e de verser l'intégralité de la finance d'inscription et ne peut demander aucun remboursement, quelle que soit son appréciation personnelle portée sur les contenus, les modalités d'enseignement et la méthode de formation continue.

⁴ L'Executive Education décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que les participant·e·s pourraient subir lors d'une formation ou sur le trajet aller/retour. Tout·e participant·e doit bénéficier d'une couverture d'assurance adéquate (notamment responsabilité civile et accident).

⁵ L'Executive Education, respectivement l'UNIL, ne saurait être tenue pour responsable de vols d'effets personnels des participant·e·s ou intervenant·e·s survenant à l'occasion d'une formation ayant lieu dans ses locaux ou sous sa responsabilité.

11. Propriété intellectuelle

L'Executive Education, ses professeur·e·s et ses partenaires externes sont seul·e·s titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit. En conséquence, les contenus et supports pédagogiques mis à disposition des participant·e·s dans le cadre d'une formation ne peuvent être utilisés à d'autres fins notamment commerciales sous réserve d'accord contractuel préalable. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord express écrit de l'Executive Education pour l'UNIL, respectivement des partenaires externes qui n'auraient pas cédé leurs droits à l'UNIL préalablement.

12. Exclusion d'un·e participant·e

¹ L'Executive Education est autorisée en tout temps à exclure un·e participant·e d'une formation dans le cas où le comportement de ce/cette dernier·ère entraverait son bon déroulement.

² En cas d'exclusion, le·la participant·e ne peut prétendre à aucun remboursement.

13. For juridique

Les relations juridiques avec l'UNIL, par sa Faculté des HEC représentée par l'Executive Education, découlant de l'inscription du·de la candidat·e à la formation choisie sont soumises au droit suisse et le for juridique est à Lausanne.

14. Modification des présentes conditions générales

L'Executive Education se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentes CG. Celles-ci font toujours partie intégrante du contrat établi avec les représentants des participant·e·s visé·e·s à l'article 1 des présentes CG.